

Négociations de l'assurance chômage des annexes 8 et 10 : nos revendications

Nous, organisations signataires de la plate-forme du Comité de suivi, rejointes en 2013 par les signataires ci-dessous, réunis en assemblée générale au Théâtre National de la Colline le 17 juin 2013, réaffirmons la nécessité que les nouvelles négociations portant sur l'assurance chômage des annexes 8 et 10 (intermittents du spectacle) se discutent sur la base de nos revendications, dont les principales sont :

- Annexe unique, artistes et techniciens
- Date anniversaire et 507h en 12 mois avec indemnisation sur 12 mois
- Plafonnement du cumul salaires et indemnités
- Prise en compte des heures d'enseignement et d'heures faites au régime général.

Ces revendications sont les préconisations portées par le comité de suivi parlementaire en 2004. Elles avaient toutes été défendues par le groupe socialiste maintenant dans la majorité, y compris François Hollande, alors député. Aujourd'hui, les ministres en charge du dossier, Aurélie Filippetti pour la culture et Michel Sapin pour le travail, ont pris des engagements sur le maintien des annexes, mais pas sur leur contenu !

Les salariés intermittents subissent depuis des années les effets dévastateurs de la réforme de 2003 : restriction des droits, obscurité des règles de l'assurance chômage, discriminations, chasse aux sorcières menée contre les intermittents et les chômeurs en général toujours considérés a priori comme des fraudeurs. Nous demandons l'arrêt immédiat des pratiques abusives de Pôle Emploi, notamment le renversement de la preuve : au moindre problème, Pôle Emploi coupe ses indemnités à l'allocataire qui doit prouver sa bonne foi. Sur ce point nous demandons à Michel Sapin d'agir de manière urgente.

Par ailleurs, nous réaffirmons la nécessité que soit adoptée une loi d'orientation sur le spectacle vivant et la création, dotée d'un volet financier, engagement de campagne du président de la république.

En effet, le manque de cadre législatif et les diminutions successives des moyens financiers alloués à la culture et plus particulièrement à la création, la diffusion des œuvres et la transmission (formation et action artistique et culturelle), tant au niveau de l'état que des collectivités territoriales, impactent en premier lieu l'emploi artistique et technique.

Afin d'être entendus, nous appelons à :

- Un soutien aux marches des chômeurs qui arrivent le 6 juillet à Paris
- Des assemblées générales cet été dans tous les lieux de travail et festivals
- Retarder les levers de rideau afin que puisse être lu un texte exposant la situation et nos revendications

- Un grand rassemblement dès les premières discussions à l'Unedic sur la réforme de l'assurance chômage, à Paris et en province.
 - Et à Avignon à rejoindre les rassemblements à l'appel de nos organisations.
-

Signataires de la plate-forme du comité de suivi :

CGT Spectacle

Coordination des Intermittents et Précaires

Fédération des Arts de la rue

Société des Réalisateurs de Films

SUD Spectacle

SYNAVI

SYNDEAC

UFISC

Signataires en 2013 :

SUD Culture Solidaires

Syndicat des Musiques Actuelles

Syndicat du cirque de création

ADDOC association des cinéastes documentaristes

Union des créateurs lumière

Les Scriptes Associés

LMA Les Monteurs Associés

TIPPI Truquistes Infographistes de la Post Production Image